

Région



Le retable, placé à l'origine dans la chapelle Sainte-Claire, a été racheté par les Pères Basiliens en 1817 et donné à la Ville en 1972.

Émotion

Les larmes d'Abou Lagraa

Emporté par l'émotion, le chorégraphe n'a pu retenir ses larmes en évoquant son retour dans sa ville natale et l'amour des siens qui le porte depuis toujours.

« Maman. Comme tu as eu raison, avec papa, de partir en France ». La voix brisée par des larmes à peine contenues, Abou Lagraa a voulu tout d'abord remercier sa famille, ses frères et sa mère Aïcha, présents vendredi lors de l'inauguration de la chapelle Sainte-Marie. « Merci pour cette vie à Annonay parmi ces communautés modestes mais riches de leurs différences », a-t-il déclaré. Car c'est cela qui lui a donné cette âme d'artiste. Et c'est tout l'objet du combat d'Abou Lagraa : « retrouver la tour de Babel de mon enfance ». Pour ce faire, le chorégraphe a choisi la danse,



Abou Lagraa a évoqué avec émotion son enfance annonéenne et son bonheur d'être de retour dans sa ville natale.

« la danse pour la liberté. La danse pour la rencontre. La danse pour un dialogue improbable entre le muezzin et le rabbin », a-t-il énuméré comme on égrené un chapelet.

« La boucle est bouclée »

Et il y a l'amour toujours de sa ville natale, Annonay, qu'il a un jour quitté pour pouvoir mieux y revenir : « Annonay. J'y suis né. J'en suis parti. Je suis revenu. C'est beaucoup d'émotion car la boucle est bouclée ».

Désormais sous le plafond peint de la chapelle Sainte-Marie, on parlera le langage universel de la danse. « C'est ce chemin que je suis depuis 20 ans. Faire tomber les barrières, c'est ce que je partage avec mon épouse Nawal. C'est ensemble que nous

avons voulu ce lieu culturel qui ne soit pas élitiste et ouvert à tous », a-t-il conclu.

De fait, en plus de la chapelle, c'est toute une partie des dépendances qui ont été également rénovées, faisant place à deux appartements et 10 chambres qui accueillent des artistes en résidence pour mener des projets « d'inclusion de 4 à 90 ans », a encore précisé le chorégraphe.

La renaissance du lieu s'inscrit également dans le mouvement plus large de requalification du centre ancien d'Annonay, avec l'espoir que le renouveau de la chapelle soit aussi celui de tout un quartier qui retrouverait ainsi son identité et son âme par la grâce d'un équipement culturel.

DAVID RIVORY

D'HIER À AUJOURD'HUI La rue Malleval et le couvent Sainte-Marie

VERS 1900. Le couvent Sainte-Marie a été fondé en 1630 sur, dit-on, les ruines du vieux château de Malatour. Les religieuses de Notre-Dame de Bordeaux s'y installent en 1633. Ce sont elles qui font réaliser, en 1686, le plafond peint de la chapelle que l'on admire encore aujourd'hui. L'établissement était alors dédié à l'éducation des jeunes filles pauvres de la ville. À la Révolution, les religieuses sont contraintes de partir. La chapelle est alors transformée en prison. En 1802, ce sont les Ursulines qui prennent possession des lieux jusqu'en 1905. L'ensemble devient alors municipal et servira pendant la première Guerre mondiale pour abriter des réfugiés puis des étrangers. La chapelle sera enfin utilisée comme dépôt avant d'être classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1981.



2018. Si la chapelle a déjà été partiellement restaurée par la municipalité de Régis Perbet, c'est sans commune mesure avec les travaux effectués ces derniers mois dans la chapelle. La façade notamment, a été reprise en enduit complet côté rue. Cela correspond à la réalité de l'époque de la construction du bâtiment, quand les édifices publics, religieux ou nobles étaient enduits avec une façade lisse. Paradoxalement, les constructions les plus populaires étaient en pierres apparentes. La toiture a été intégralement refaite. Les tuiles, mécaniques striées type Saint-Vallier, ont été réalisées avec des moules spéciaux.

La restauration, accompagnée par les architectes des Bâtiments de France, et l'aménagement du studio de danse représentent un investissement de 950.000 €, dont 240.000 € de la Ville, 320.000 € de l'État, 280.000 € de la Région et 110.000 de l'Ardèche.

